



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/article50957>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau

en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Actualités de campagne > **Cuve défectueuse, enquête publique viciée : le décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville doit être abrogé !**

19 avril 2017

Cuve défectueuse, enquête publique viciée : le décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville doit être abrogé !

De concert avec sept autres associations [1], le Réseau "Sortir du nucléaire" vient de déposer un recours pré-contentieux pour faire abroger le décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville, entaché de graves irrégularités. Dangereux et criblé de malfaçons qui étaient prévisibles avant même sa construction, l'EPR doit être abandonné !

Trois ans de délai pour cacher le fiasco d'un chantier catastrophique

Publié le 11 avril 2007, le décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville spécifiait que le premier chargement en combustible du réacteur devait être effectué dans les dix ans à compter de cette date. À défaut, il pourrait être abrogé et EDF devrait alors réinitier une procédure comprenant une enquête publique afin d'obtenir un nouveau décret d'autorisation de création.

Depuis, retards et malfaçons se sont accumulés, tout comme les [éléments accablants](#) sur les défauts de l'EPR. Dix ans après, le réacteur, qui a vu ses coûts tripler, n'est toujours pas achevé. Plutôt que d'abandonner ce projet inconstructible et dangereux, le gouvernement a cédé à l'industrie nucléaire et accepté de proroger ce délai de trois ans par un [décret publié le 24 mars](#).

Il ne s'agit que de reculer pour mieux sauter ! On peut légitimement mettre en doute la capacité des industriels à finaliser le chantier : quid des innombrables retards et malfaçons déjà constatés ? De la situation financière catastrophique d'EDF et Areva ? Et surtout, quelle crédibilité accorder à des entreprises qui font maintenant l'objet d'une enquête pour usage de faux, mise sur le marché et exploitation sans respecter les exigences essentielles de sécurité d'équipements nucléaires... parmi lesquels figurait la cuve de l'EPR ?

Cuve défectueuse : l'enquête publique a été viciée par la dissimulation d'informations cruciales

Comme l'a montré [une enquête récente](#), EDF et Areva étaient avertis dès 2005 des mauvaises pratiques de l'usine Creusot Forge et ont malgré tout décidé d'y faire fabriquer la cuve de l'EPR. **L'enquête publique qui s'est déroulée en 2006 sur l'EPR de Flamanville, et à laquelle fait référence le décret d'autorisation de création, a donc été viciée par la dissimulation de ces informations cruciales.**

Alors même qu'Areva pouvait anticiper que cette cuve comporterait des défauts, ce n'est qu'en 2014 qu'elle a effectué des tests, qui ont mis en évidence une concentration en carbone trop élevée qui compromettait sa résistance. La cuve était alors déjà installée, sans possibilité de la retirer sans démonter le reste du réacteur !

L'Autorité de sûreté nucléaire, elle-même avertie depuis 2005 des mauvaises pratiques à l'usine de Creusot Forge, n'a pas pu imposer la réalisation de tests avant l'installation de la cuve. Alors qu'elle doit se prononcer prochainement sur l'homologation de cet équipement, le Réseau "Sortir du nucléaire" vient d'ailleurs de lancer une [pétition](#) pour l'appeler à faire enfin fi des pressions des industriels.

Proroger le décret d'autorisation de création... pour prolonger le fonctionnement de Fessenheim

La prorogation du décret d'autorisation de création de l'EPR a également un autre effet détestable. Trahissant l'esprit de la loi de transition énergétique, le gouvernement a accepté de faire dépendre la fermeture de Fessenheim de la mise en service de Flamanville 3. En donnant une marge à ce chantier calamiteux, il a fourni à EDF un nouveau moyen de repousser l'arrêt de cette centrale à bout de souffle !

Informations dissimulées, mensonges, pressions sur l'Autorité de sûreté : voilà les manœuvres auxquelles s'est livrée l'industrie nucléaire pour imposer son réacteur inutile et dangereux ! Les irrégularités qui entachent le décret d'autorisation de création et sa modification récente sont inacceptables. Le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle les candidats à la présidentielle à prendre leurs responsabilités et à mettre fin définitivement au programme EPR.

[Retrouver le dossier juridique](#)

Contacts presse :

- Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23



Martial Chateau - 06 45 30 74 66

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23